

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 11 JUIN 1846.

Dans sa séance du 8 juin, la chambre des députés s'est occupée des affaires de l'Algérie, et M. le ministre de la guerre a ouvert la discussion par un exposé de situation qui pourrait nous rassurer si nous nous payions de paroles. M. Moline Saint-Yon a fait comme ses prédécesseurs : il nous a affirmé qu'on s'occupait de coloniser l'Afrique ; mais il n'a pas plus qu'eux de système arrêté, il n'a pas de système, et, en pareille matière l'absence de système est un mal réel, irréparable.

Nous concevons bien qu'on laisse à l'industrie privée la plus grande latitude pour coloniser, qu'on n'entraîne pas ses entreprises ; mais depuis bientôt seize ans nous avons vu à l'œuvre l'industrie privée, et nous savons ce qu'elle a produit. Pour s'en rendre compte, il faut examiner avant tout le chiffre de la population. Eh bien ! il n'a augmenté que dans de très faibles proportions, et en quelque sorte en raison de l'augmentation du personnel de notre armée ; mais jusqu'à présent on n'a pas vu se fonder de grandes entreprises agricoles ou manufacturières. Le gouvernement seul pourrait constituer en Afrique une population sérieuse et attachée au sol ; pour cela il faudrait avoir un plan, un système, savoir enfin sur quelle base on veut coloniser, et c'est positivement ce qu'il ne sait pas.

Voici ce que nous trouvons dans l'exposé de situation de M. le ministre de la guerre ; on verra où il en est :

« Voici, dit-il, quels sont les projets du gouvernement pour les années 1846 et 1847.

« Dans la province d'Alger : achever la colonisation des versants septentrionaux de l'Atlas et donner à Cherchell une banlieue que rend indispensable l'accroissement de sa population.

« Dans la province de Constantine : établir deux villages nouveaux sur la route de cette place à Philippeville, et poursuivre la colonisation des environs de Bone.

« Dans la province d'Alger : créer des villages, tant sur le territoire même de cette ville que sur celui de Mostaganem, et sur les communications qui lient Oran et Mostaganem à Mascara.

« Maintenant, Messieurs, si on demande quel système de colonisation le gouvernement se propose de suivre pour l'avenir, je répondrai qu'il compte adopter, dans une certaine mesure, tous ceux qui paraîtront offrir des avantages et des garanties de succès. »

Ainsi donc, le gouvernement n'entreprendra rien directement ; il se trainera à la remorque des faiseurs de projets, des capitalistes qui lui demanderont des concessions ; il attendra que l'on vienne stimuler son activité pour agir, et renoncera à toute initiative. Eh bien ! nous disons, nous, que se placer dans cet état d'expectative, c'est en quelque sorte renoncer à la colonisation. Si vous voulez des travailleurs sérieux, donnez à nos braves soldats qui voudront rester en Afrique les moyens de constituer une propriété, une famille ; faites des avances à nos concitoyens qui sont disposés à aller chercher sur le sol les moyens de se créer une existence moins précaire que celle qu'ils ont en France.

Vous établirez des villages qui se relieront les uns aux autres par des concessions gratuites de terrain et par des avances d'instruments de travail que vous ferez à ceux qui viendront les habiter. On ne produit rien avec rien. Ce n'est pas tout d'avoir des hommes et de la terre, il faut que ces hommes puissent cultiver cette terre, se mettre à l'abri des pluies, des chaleurs ; il faut enfin qu'ils puissent attendre, pour subsister par leur travail que ce travail ait produit. Les fonds qu'on emploierait de la sorte seraient, certes, utilement employés ; mais jusqu'à présent on ne demande de l'argent que pour payer nos troupes, que pour entretenir une nuée de fonctionnaires publics qui vont s'abattre sur l'Afrique comme sur une proie.

Cette année, comme on le sait, a été féconde en dilapidations. Nous avons déjà mentionné celles que la discussion du budget nous a révélées. Dans son exposé de situation, M. le ministre de la guerre a été amené à déclarer que les choix des agents du gouvernement n'avaient pas toujours été heureux. Voici comment il s'est exprimé sur ce point :

« Les agents de l'administration civile n'ont pas tous répondu à la confiance dont on les avait cru dignes ; mais je n'ai pas hésité à porter la réforme dans ce service, et ni la faveur ni les recommandations ne m'ont empêché de frapper les coupables. Trente et un employés ont été traduits devant des conseils d'enquête, et, par suite, seize ont été révoqués et neuf traduits devant les tribunaux. »

Quel désordre de pareils faits indiquent ! Que de fraudes, que de vols ces employés ont dû commettre dans l'exercice de leurs fonctions ! Au lieu de songer à augmenter le personnel administratif de l'Afrique, on devrait l'épurer ; au lieu de créer un ministère spécial, qui serait un rouage inutile pour la colonisation, on ferait mieux de n'envoyer en Afrique que des hommes connus par leur capacité et leur probité. La plaie est profonde, comme on voit, et nous ne remarquons pas qu'on songe à la guérir. Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, nous n'entendons parler que de malversations, que de vols commis au préjudice de l'Etat ; les dilapidations du Directoire sont depuis long-temps dépassées, et ceux qui ont étudié l'histoire de cette époque ne pourront plus désormais l'assimiler à celle-ci. Jamais, — et nous le disons pour l'honneur de nos ancêtres, — l'improbité n'a marché tête levée comme en ces temps-ci. On a voulu faire de l'argent le seul mobile de nos actions, rapporter tout aux intérêts matériels, et voilà les résultats qu'on a obtenus.

Mais ce que nous apprenons n'est qu'une faible partie de ce qui existe. Que serait-ce donc si tout-à-coup le parlement nommait une cour d'enquête qui aurait pour mission de faire des investigations dans tous les services publics, de demander des comptes sévères de leurs actes à tous les comptables ? Que serait-ce si elle pouvait recevoir toutes les révélations relatives aux concussionnaires ? C'est alors que le scandale serait

grand, c'est alors que nous verrions toute l'étendue de la corruption qui s'est glissée dans les administrations, c'est alors enfin qu'il faudrait beaucoup de courage pour poursuivre les coupables. Mais nous n'en sommes pas là, et on ne fera rien de sérieux ni en France ni en Afrique pour remettre les choses dans un état normal.

Ainsi, au point de vue de l'administration nous n'attendons aucune réforme utile, pas plus qu'au point de vue de la colonisation ; enfin nous n'osons nous livrer à aucune espérance fondée. Nous sommes destinés à voir encore long-temps notre argent dépensé en Afrique en pure perte, et à n'avoir à enregistrer pour compensation que quelques glorieux faits d'armes de nos braves troupes.

Quarante-six électeurs de Montbéliard viennent, après coup, au secours de leur député, M. Parandier, et écrivent une longue lettre, que publie le *Journal des Débats*, pour prouver que le tracé du Doubs n'est point, comme on l'a dit, la cause principale de son élection. « Le simple récit des faits, disent-ils, suffira pour démentir ceux qui ont accueilli de bonne foi une pareille accusation. »

Or, les faits, quels sont-ils ? Les voici, d'après les signataires de la lettre :

« M. Victor Tourangin, préfet du Doubs, écrivit, il y a environ un an, à plusieurs d'entre nous, que le zèle qu'il mettait dans la défense du chemin de fer par la vallée du Doubs était mal jugé ; qu'on l'attribuait moins à son désir de faire prévaloir le meilleur tracé possible qu'à celui de maintenir son frère à la députation ; que cet état de choses le gênait, et que son frère, qui partageait sa manière de voir à cet égard, était décidé à donner sa démission. »

Vous voyez bien que ce tracé du Doubs n'est pour rien dans la démission de M. Silas-Tourangin. Est-il pour quelque chose dans la nomination de M. Parandier ? Pas davantage, et en voici la preuve :

« Dans cette situation, disent encore les auteurs de la lettre, nous jetâmes les yeux sur M. Parandier que nous connaissions depuis long-temps. Elevé avec plusieurs d'entre nous, il avait rempli avec talent et intégrité les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées dans notre arrondissement. Il est vrai qu'en le nommant nous espérions trouver en lui un homme capable de défendre avec intelligence et avec succès le tracé par la vallée du Doubs, auquel il avait travaillé comme ingénieur. »

En faut-il davantage, et ne reste-t-il pas maintenant parfaitement établi que le tracé du Doubs a été étranger au choix de M. Parandier comme à la démission de M. Tourangin ?

Nous ne savons ce que fera aux prochaines élections le collège de Montbéliard ; il est possible qu'il persiste dans son calcul, et que, pour la seconde fois, il sacrifie à l'intérêt local, bien ou mal entendu, sa vieille opinion politique. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il se ferait honneur en revenant sur une erreur passagère, et en renvoyant à la chambre soit son ancien député, soit, si celui-ci refuse, un candidat de la même couleur.

La *Gazette des Tribunaux* donne les détails suivants sur les derniers moments de l'assassin Lecomte :

gueuserie et la paresse castillanes qui sont presque toujours mis en scène. Parfois même l'inquisition elle-même y est moquée, bafouée, rarement pourtant ; car, comme on le sait, ses moyens de coercition ne permettaient guère le badinage. Cervantès publia un grand nombre de romans, les *Nouvelles morales*, le *Jaloux d'Estramadure*, *Rinconette* et *Cortadillo*. Tous sont dans le genre picaresque. Ce sont toujours des bandes de mendiants et de voleurs qui s'organisent pour voler, piller et détrousser les passants. Chose singulière et qu'on ne voit peut-être qu'en Espagne, le caractère religieux y est sérieux et sincère. Ces voleurs ne manqueraient pas la messe, et ils volent sur les grands chemins ! Ils seignent, prennent de l'eau bénite, et assassinent à la corne des bois ! Cervantès est aussi l'auteur de *Don Quichotte*, un de ses romans le plus universellement loué.

En Angleterre, nous trouvons le *Robinson Crusoe*, œuvre vraiment anglaise. La lecture de ce roman est pleine de charmes pour le premier âge. Le héros y montre une passion insurmontable pour les voyages lointains. Les malheurs et les privations de Robinson émeuvent l'âme, et les charmes de la vie poétique et romanesque l'égaient, l'élevaient et la récréent. Il est incalculable, dit un auteur anglais, le nombre d'engagements volontaires qu'il a fait faire la lecture de ce livre. Jean-Jacques Rousseau voulait que la bibliothèque de son Emile ne se composât que d'un seul livre, et ce livre, c'était le *Robinson Crusoe*.

Après cet aperçu historique sur le roman chez les Grecs, les Espagnols et les Anglais, M. Maignien nous a parlé du roman dans la première moitié du dix-huitième siècle, et le nom de Le Sage s'est encore présenté à lui.

Après le *Diable boiteux*, Le Sage publia en 1715 son plus beau titre de gloire, *Gil Blas de Santillane*. C'est la peinture du cœur humain sous l'aspect du vice et du ridicule. Là, plus de fictions comme dans le *Diable boiteux*, plus d'intrigue, plus de décousu ; les événements naissent les uns des autres, ou plutôt des fautes du héros, et l'intérêt sort de ces brusques changements de fortune, qui, par le contraste, font naître le ridicule, et par le ridicule le plaisir. En un mot, c'est le meilleur roman moral qu'aucune nation ait produit. On regrette d'y trouver quelques détails de mœurs un peu libres, et qui peuvent rendre dangereuse pour la jeunesse la lecture de ce livre, qui d'ailleurs lui conviendrait si bien.

Gil Blas est la vraie épopée de la bourgeoisie ; toute la société y est peinte de main de maître ; tout est passé en revue et est consigné dans ce livre. Le comique y est d'un naturel, d'une naïveté et d'une vérité frappante. Le cœur humain y apparaît avec ses vices, ses défauts, ses ridicules et tous ses travers. La poésie de ce roman consiste en une série de tableaux mouvants ; ce n'est pas la vraie poésie, la grande, celle qui transporte, élève et agrandit l'âme ; ce n'est pas non plus la poésie sombre et mélancolique, car Le Sage est toujours plein de gaieté, de sel et d'esprit, et court après les contrastes et les situations.

Ce livre peint toute la société, mais plus spécialement les mœurs espagnoles. Le père Isla, qui a traduit le *Gil Blas*, ne veut pas croire que ce soit un Français qui ait fait ce livre. Il a recours à mille moyens, à un titre singulier pour prouver le plagiat. Selon lui, il n'est pas possible qu'un Français puisse aussi bien connaître les mœurs de l'Espagne. Ce bon père fait, tout en voulant discréditer Le Sage, un magnifique éloge de son talent.

Il est vrai que l'idée première du *Gil Blas* est empruntée de *Marcos de Obregon*, roman d'Espinel, auteur espagnol. Mais Le Sage n'a pris à Espinel que le fond de son livre, tout le reste lui appartient, et il faut être entêté comme un Espagnol pour accuser Le Sage de plagiat.

Marivaux a mieux réussi comme romancier que comme auteur comique. Cette subtilité de pensées, cette prétention de style, qui, à la scène, sont un défaut parce qu'elles sollicitent la réflexion de l'auditeur où il faut seulement exciter les émotions, parce qu'elles commentent les sentiments qu'elles doivent laisser échapper et qu'elles mettent l'auteur à la place du personnage, sont moins déplacées dans les romans de Marivaux et aussi s'y montrent moins. Marivaux ne manque même, au besoin, ni de naturel, ni surtout de pathétique. *Marianne* et le *Paysan parvenu* décèlent un observateur plein de tact et de pénétration, un peintre de mœurs touchant et profond ; mais on doit regretter, dit le critique à qui nous empruntons cette appréciation littéraire, qu'il n'ait en que de mauvaises mœurs à retracer, et, dans ce cas, l'homme moral s'abstient.

Dans *Marianne*, Marivaux a fait preuve de beaucoup d'esprit ; il y en a moins dans le *Paysan parvenu*. Assez d'imagination, même de verve, mais une verve peu réglée, quelquefois subtile, et en général assez vraie. Ses émotions sont attendrissantes, mais souvent dangereuses. Somme toute, les romans de Marivaux sont une heureuse nouveauté, et on peut dire que cet auteur aurait plus mérité des lettres humaines comme romancier que comme écrivain comique, s'il se fût attaché à peindre de bonnes mœurs plutôt que de mauvaises. C'est peut-être pour cette raison que M. Villemain préfère les comédies de Marivaux à ses romans.

L'ABBÉ PRÉVOST. — Il naquit à Hesdin l'an 1697. Après Le Sage, qui est un admirable romancier, l'abbé Prévost occupe la première place parmi les romanciers. Le nombre de ses romans, de ses histoires romanesques, de ses traductions ne s'élève pas à moins de cent soixante-dix volumes, fécondité que n'eut aucun de ses devanciers et, jusqu'ici, de ses successeurs. Les plus cités parmi ses romans sont : les *Mémoires d'un Homme de qualité*, qu'il publia en 1729 ; *Cleveland*, ou le *Philosophe anglais*, publié en 1733, et le *Doyen de Killerine*, imprimé en 1755.

L'abbé Prévost était un écrivain d'une imagination belle et riche ; il avait en outre une telle facilité de style qu'il composait, écrivait ou dictait également tout en prenant part à la conversation. Dans tout ce qu'il a écrit on trouve de l'intérêt et du charme. Il a une manière simple de raconter. Rien, dans ses compositions ni dans son style, ne semble tendre à l'effet. Il dit les événements sans joindre des réflexions. Il peint les situations sans en paraître lui-même ému. Mais comme il y a de la simplicité dans le récit, le lecteur est touché comme si la scène même se passait devant ses yeux.

La vie de cet homme est un vrai roman. Il entra d'abord chez les jésuites, à Hesdin, sa patrie. Il allait entrer dans un cloître pour se faire moine, lorsque, par un singulier caprice, il fut jeté dans un camp comme volontaire en 1715. Bientôt, par un autre caprice aussi singulier, il retourne du camp dans le cloître ; puis il est encore une seconde fois soldat pour redevenir moine une troisième fois en 1719 ; puis, de nouveau fugitif, il va en Hollande en 1750, puis en Angleterre, emmenant avec lui une jeune protestante.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 JUIN.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

COMÉDIE. — ROMAN.

Le Sage. — Marivaux. — L'abbé Prévost. — M^{me} de Tencin.

(Suite.)

Le roman est tout d'abord une épopée travestie, puis il devient histoire, puis le récit d'actes privés, de petites intrigues, de jalousies, de haines, et en général de toutes les passions qui tourmentent la malheureuse humanité. Plus tard encore le roman devient drame. On s'invite en duel, on se bat, on se tue. Il y a un principal personnage dont le caractère doit se définir d'un bout à l'autre et être toujours constant avec lui-même, selon ce que dit Horace en parlant des ouvrages faits pour être représentés. Le roman a passé par ces trois phases, le roman redevient épopée, non épopée des héros, mais de l'homme, puis encore histoire, et puis drame. Le roman amuse et agrandit l'imagination ; de plus, il instruit. C'est à la lecture des romans, j'en suis sûr, que Jean-Jacques Rousseau a puisé ce que cette verve qui le distingue entre tous les auteurs. On sait qu'il a écrit entièrement, dans ses *Confessions*, qu'il lui arrivait souvent de passer son temps, en compagnie de son père, occupé à lire des livres de romans, et que lorsque le point du jour venait le surprendre tous deux, son père, fâché, disait à son fils : « Tiens ! je suis aussi fou que toi... »

Le roman de ce genre de littérature, si en vogue aujourd'hui, est de conception plus prompt et plus efficace. Sauf cette spontanéité, le roman, à l'exception des romans de M. de La Fayette, est un genre de littérature qui se garde de dire, comme Jean-Jacques Rousseau, qu'il faut des siècles pour corrompre ; à moins toutefois qu'on ne veuille les corrompre d'avance.

Le roman chrétien, Héliodore d'Emèse en Phénicie, évêque de Thabate, écrivit un roman intitulé : *Théagène et Chariclée*. Cet ouvrage est une noble élévation et une grande pudeur chrétienne. Il faisait, à l'époque, les délices du grand Racine. Le père Lancelot lui en brûla jusqu'à quatre exemplaires, et comme il se disposait à faire subir le même sort à ceux qu'il avait saisis entre les mains de son élève, Racine lui dit : « Vous pouvez le brûler, car je le sais par cœur. »

Le roman de ce genre, nous trouvons encore deux autres auteurs, Achille et Longus, qui écrivirent quelques romans, faibles et médiocres, mais dont on ne parle plus depuis long-temps.

En Espagne, nous trouvons un genre tout particulier, très amusant, sur lequel nous avons déjà dit quelques mots. Les personnages des romans espagnols sont des peuples civilisés. Les personnages des romans espagnols sont des escroqueries, des friponneries, c'est la fierté, la mollesse, la

« Depuis sa condamnation, Lecomte avait conservé le calme et l'impassibilité dont il avait fait preuve aux débats. Il semblait que cet homme, dont l'indomptable orgueil s'était si énergiquement révélé dans les principales circonstances de sa vie et l'avait enfin poussé à un exécrable attentat, s'étendait à éviter tout à la fois les apparences de la faiblesse et de la forfanterie, et à conserver une attitude ferme mais réservée. Renfermé presque constamment dans sa cellule, il partageait son temps entre la lecture de la Bible et les entretiens du respectable aumônier de la prison, M. l'abbé Grivel.

« Avant-hier, dans la soirée, il avait témoigné le désir de voir sa sœur, qui habite Paris, où elle vit dans une condition des plus modestes. Cette entrevue fut autorisée; hier, sa sœur fut introduite près de lui, et ils eurent, en présence du directeur de la prison, un assez long entretien. On se rappelle que, durant les débats, une seule fois on put remarquer sur les traits de Lecomte l'empreinte d'un mouvement d'émotion et de sensibilité: ce fut lorsque son défenseur donna lecture de la lettre qu'il écrivait sur les derniers moments de sa mère.

« Pour la première fois dans la prison, les mêmes émotions semblèrent l'agiter, lorsque sa malheureuse sœur, fondant en larmes, lui rappela l'horreur de sa position et la honte qu'il avait jetée sur sa famille.

« Après le départ de sa sœur, toute trace d'émotion avait disparu. Lecomte reprit la Bible qu'il avait quittée lors de son arrivée, et dont il a fait depuis ce moment son unique lecture.

« Depuis l'envoi de sa demande en commutation, Lecomte, comme il l'avait fait avant de l'écrire, répétait qu'il était sans espoir, qu'il appelait lui-même de ses vœux l'exécution de l'arrêt rendu contre lui. Une seule pensée le préoccupait, et c'était encore une pensée d'orgueil, un de ces mouvements d'amour-propre forcené et sauvage qui dominait surtout dans son caractère. La mort sur l'échafaud, la honte du supplice, il n'y pensait pas. Ce qui le préoccupait, c'était que la main de l'exécuteur devait lui raser les cheveux. C'était là l'humiliation contre laquelle il se révoltait le plus. Du reste, il ne cessait de protester contre toute complicité, et contre le soupçon, qu'il considérait comme injurieux, d'un crime politique.

« Dans la soirée d'hier, M. l'abbé Grivel était venu encore voir le condamné. Soit que cette visite, à une heure avancée, lui parût extraordinaire, soit que les pieuses exhortations du prêtre lui eussent laissé pressentir qu'il n'y avait plus pour lui d'espoir à conserver, Lecomte, après le départ de son confesseur, fut un moment saisi à la gorge d'une contraction nerveuse et de ce hoquet convulsif qui se remarque presque constamment chez tous les condamnés au moment où ils apprennent que l'instant fatal est arrivé. Les gardiens de Lecomte lui offrirent en ce moment un verre d'eau qu'il accepta avec empressement, contre son ordinaire; car, durant tout le cours de sa détention, il semblait s'être appliqué à ne trahir aucun désir, à ne manifester aucune volonté, et il fallait en quelque sorte que les personnes préposées à sa garde devinassent ses besoins et fissent violence à sa sobriété.

« L'ordre d'exécution avait été donné pour le matin à cinq heures. A deux heures, M. l'abbé Grivel pénétra dans la cellule du condamné, qu'il trouva endormi, ayant à côté de lui la Bible ouverte près d'une lampe qui avait brûlé toute la nuit. « Ah! c'est vous, monsieur l'abbé? dit Lecomte, arraché au sommeil par le bruit qu'avait fait la porte en s'ouvrant. C'est bien; je sais de quoi il s'agit. » Il se leva aussitôt, passa un pantalon de coutil, et écouta avec recueillement les exhortations de son confesseur.

Nous compléterons ces détails par l'extrait suivant du *Droit*: « L'exemple de ce malheureux restera comme l'un des plus inexplicables que puisse offrir l'histoire des crimes. Il n'y a maintenant plus de doute possible sur la nature de son action et sur les motifs qui l'ont inspirée. C'est le crime d'une imagination orgueilleuse et malade, étrangère aux passions du monde, que la misère exalte et que la solitude aigrit. Lecomte repousse la solidarité des partis avec autant de vanité que d'autres la réclament. En veut-on un exemple? Lorsqu'il s'agit, après de longues et vives instances de M. l'abbé Grivel et de M^e Duvergier, de rédiger la demande en grâce qu'il écrivit lui-même, il a grand soin, et avec une présence d'esprit qu'on ne sait comment qualifier, de rejeter toutes les expres-

De retour, en France, il devint aumônier du prince de Conti. Il fut encore obligé de quitter la France, et se réfugia à Bruxelles. Enfin, au bout d'une existence inquiète et agitée, il trouva, plein de vie encore, la mort sous le scalpel d'un chirurgien de village, qui le crut mort parce qu'il avait été frappé d'apoplexie. Voltaire l'appela le moine défrôqué.

On doit déplorer, dit un critique, que ce talent si rare ne se soit développé que dans une littérature facile et dans des écrits frivoles qui ne tendent qu'à amollir l'âme et à lui inspirer de funestes passions. Ce n'est pas que les personnages de l'abbé Prévost ne parlent souvent de vertu; mais la vertu n'y est qu'en maxime, tandis que le vice y est en action. C'est, selon nous, la manière la plus hypocrite de faire un mauvais ouvrage.

L'abbé Prévost peint la passion pour la passion. Chez lui, c'est un oubli moral, mais un oubli complet, et une espèce de vertige. Son style est vif, enjoué, quoiqu'il n'y ait rien qui sente le grand maître. Aimant la passion pour la passion, la décrivant pour le plaisir de la décrire, folle de plaisirs, de jouissances et d'amour, cette âme inquiète et agitée devait laisser dans ses ouvrages des traces de ce peu de consistance qui marqua tous les instants de sa vie. Cet homme n'étant pas vicieux par nature, au contraire son caractère étant d'être bon, aimant, généreux, plein d'humanité, faisant peu de cas des dignités et méprisant la fortune, j'en conclus volontiers que s'il y a du mauvais dans ses écrits, ce n'est pas dans l'esprit de l'auteur, dans l'intention de corrompre, mais plutôt par un je ne sais quoi, que j'appellerai *laisser-aller*, et qui fait que, sans malice aucune, certains écrivains couchent sur le papier toutes leurs impressions, les mauvaises comme les bonnes.

M^{me} DE TENCIN. — M^{me} Guérin de Tencin, sœur du cardinal archevêque de ce nom, naquit à Grenoble en 1681. Elle entra, comme religieuse, au couvent de Mont-Fleury, près de Grenoble; plus tard, elle devint chanoinesse à Neuville, près de Lyon. Cette femme auteur vit le monde, se lia d'amitié avec le fameux Dubois, Fontenelle, Montesquieu, et fut la mère coupable de d'Alembert. Elle eut une correspondance avec le pape Benoît XIV, se passionna pour le système de Law, se mêla de controverse et de religion. Par son entremise, son frère devint grand-vicaire à Sens, puis archevêque d'Embrun, puis enfin cardinal en 1759, et archevêque de Lyon en 1740.

M^{me} de Tencin étudia, s'entoura d'hommes de lettres, qu'elle appelait naïvement ses bêtes, et écrivit plusieurs romans agréables, mais dont certains détails, dit un critique, ne devraient pas se trouver dans les œuvres d'une femme. Parmi ses romans, on distingue le *Comte de Comminges*, le *Siège de Calais*, et les *Anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre*. Le premier est son chef-d'œuvre; il est plein de pathétique et de naturel, pur et moral dans ses détails et dans son dénouement. On y trouve néanmoins une sympathie secrète pour la passion. Le dénouement est invraisemblable à force de vertu, mais cela n'engage à rien. La vertu est plus profonde, plus sérieuse et plus naïve dans la *Princesse de Clèves*, roman de M^{me} de La Fayette, et dont le *Comte de Comminges* peut être regardé comme le pendant. Le *Siège de Calais* est moins régulier, mais plus attachant encore. Quant au troisième, laissé imparfait par M^{me} de Tencin, il a été achevé par M^{me} Elie de Beaumont. J. C.

(La suite au prochain numéro.)

sions dont le sens mal entendu pourrait laisser quelque doute sur les véritables mobiles auxquels il a cédé.

« Ainsi, on pense qu'il peut écrire: *Ce crime n'est pas l'œuvre de ma volonté.* « Je n'écrirai pas cela, dit-il; de quoi aurais-je l'air? On croira que je n'ai été que l'instrument des passions et des vengeances d'autrui, que j'appartiens à un parti, ou que je n'ai tiré sur le roi que pour quelques pièces de vingt francs. »

« Quand on pense ensuite à ce qu'était Lecomte, au crime qu'il a commis et pour quelles raisons, on ne peut pas se défendre d'une sorte de vertige. On se demande à quoi servent le courage, la probité, la régularité, si rien de tout cela n'a pu le soustraire à cette sorte de fatalité, née d'une humeur sombre, qui le poursuivait et qui l'a perdu! »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 7 juin.

M. MOLINE SAINT-YON: Je ne viens pas lire un discours, mais exposer des faits. Au début de cette discussion, il m'a paru nécessaire de mettre sous les yeux de la chambre un tableau du véritable état des choses en Afrique.

Je commence par le mode de guerre qu'ont si souvent critiqué des gens qui n'ont ni la connaissance des localités, ni celle des populations, ni la responsabilité. (Murmures à gauche.)

La chambre ne peut avoir oublié ce qui s'est passé en 1840. Abd-el-Kader put alors pousser ses incursions et venir massacrer nos compatriotes jusqu'aux portes d'Alger; en 1845, malgré des efforts inouïs, l'émir n'a pu pénétrer au cœur de nos possessions, aucun de nos colons n'a été inquiété ni troublé dans ses travaux ou ses propriétés.

On se récrie contre les maux qu'entraîne cette guerre. Messieurs, toute guerre a des rigueurs inévitables. L'armée n'a fait que son devoir, et, la première, elle rend une éclatante justice au chef habile qui la commande. Grâce à cette poursuite incessante et si souvent blâmée, Abd-el-Kader n'a pu s'établir nulle part, il n'a pu, pour ainsi dire, que se faire voir, et les Arabes se sont promptement soumis. (Rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT: Il importe que dans une telle discussion tout le monde s'interdise les interruptions. Quatorze orateurs sont inscrits; toutes les opinions pourront se produire à la tribune.

M. MOLINE SAINT-YON: Mais, dit-on, Abd-el-Kader existe toujours. Messieurs, j'ai fait six ans la guerre en Espagne et dans un pays moins grand que certains départements de la France. Mina a tenu tête aux meilleures troupes de l'Europe, sans qu'il ait été possible de le joindre et de le combattre. Le temps n'est d'ailleurs pas très éloigné peut-être où l'émir sera réduit à une complète impuissance.

Je dirai peu de mots de la colonisation. Dix villes et trente-quatre villages ont été créés en Afrique. La population européenne, qui, en 1842, était de 44,600 am, était au 1^{er} décembre dernier de 95,000. De grands travaux d'assainissement ont été entrepris et conduits avec persévérance, des routes ont été ouvertes dans toutes les directions, d'importantes concessions de terrain ont été faites, les capitaux, encouragés, se sont tournés vers l'Algérie, et déjà, on peut le dire, la situation des choses est telle, que la France n'a point à regretter les sacrifices qu'elle a faits.

Je ne parle pas des produits des mines et des forêts que nous y trouvons, parce que ces mines ne sont pas exploitées ni ces forêts complètement reconnues; il est impossible cependant de méconnaître l'importance de ces deux sources de richesses.

J'ai à traiter une autre question, l'organisation de l'administration civile. (Ecoutez! écoutez!) L'administration a été organisée par des ordonnances qui n'ont été promulguées qu'au mois de septembre 1845, au moment où M. le gouverneur général était en France, et quelques jours seulement avant l'insurrection. Des difficultés se sont rencontrées; mais aujourd'hui les ordonnances s'exécutent, l'administration fonctionne bien et suffit à toutes les exigences du moment. Malheureusement, tous les fonctionnaires civils n'ont pas répondu aux espérances du gouvernement. Trente-un ont dû être traduits devant les conseils d'enquête; seize ont été révoqués et neuf envoyés devant les tribunaux. Ces faits seuls prouvent combien le gouvernement attache de prix à ce que tous les fonctionnaires qui composent l'administration civile en Afrique réunissent toutes les conditions de capacité et de droiture.

Je ne quitterai pas la tribune sans dire un mot du port d'Alger, ce gage de puissance et de force plus important pour nous qu'une province.

Une voix: Vous n'en voulez pas!

M. MOLINE SAINT-YON: Les travaux ont été poursuivis avec activité et tous les crédits employés; mais quelques changements ont été jugés nécessaires dans les projets. Celui de M. l'ingénieur Bernard, adopté en 1842, offrait une surface de 50 hectares et devait contenir 16 vaisseaux et 8 frégates; on a reconnu depuis que l'espace laissé à chaque bâtiment était insuffisant, et que le port ne pourrait contenir que 8 vaisseaux et 4 frégates. (Rumeurs.) Trois autres plans ont été proposés, donnant au port une superficie de 75, de 88 et de 90 hectares; un quatrième projet enfin présenté par l'auteur du premier, M. Bernard, établirait à Alger non seulement un port, mais une bonne rade. Ce projet a été envoyé au conseil général des ponts et chaussées; dès que toutes les opinions auront été recueillies, je ferai préparer pour l'achèvement du port un projet de loi qui sera soumis aux chambres dès la session prochaine.

Je ne puis dire que l'insurrection ne soit plus à craindre, que nous n'ayons plus qu'à nous reposer de nos fatigues; mais il est certain que depuis quelques années nous nous sommes rapprochés du but. Et dans cette mission, j'ose le dire, tout le monde a fait son devoir, l'armée, le chef habile qui la commande et le gouvernement du roi. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. Abraham Dubois.

M. MAUGUIN: Je voudrais demander au gouvernement une communication de pièces. (Marques d'impatience aux centres.)

A gauche: Parlez! parlez!

M. MAUGUIN: Il s'est passé tout récemment au Maroc un fait qui a jeté une profonde affliction dans le pays. Dans une autre enceinte, un de MM. les ministres, interpellé sur ce fait, a déclaré qu'une correspondance avait eu lieu entre le gouvernement, le maréchal Bugeaud et l'empereur du Maroc au sujet de la délivrance de nos prisonniers. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il verrait des inconvénients à communiquer cette correspondance.

M. GUIZOT: L'événement auquel l'honorable M. Mauguin vient de faire allusion n'est encore connu du gouvernement que par des renseignements bien incomplets, et qui permettent même de douter de l'étendue du désastre. Dans cette situation, il y aurait de graves inconvénients dans la publication des pièces que demande l'honorable préopinant.

M. ABRAHAM DUBOIS présente quelques considérations générales sur les moyens les plus propres, selon lui, à faire accepter notre domination par les indigènes. Il classe les tribus arabes en trois catégories: les tribus qui, sans nous être soumises, ne nous sont cependant pas hostiles, les tribus soumises et les tribus hostiles. Il recommande les plus grands ménagements à l'égard des deux premières catégories, et la sévérité à l'égard de la troisième.

M. DE CORCELLES signale comme la condition fondamentale du succès de nos efforts pour coloniser l'Algérie l'adoption d'une politique protectrice à l'égard des populations indigènes. Il ne méconnaît pas les nécessités de la guerre; il sait qu'il est fort difficile de la faire avec humanité. Mais il voudrait qu'on renonçât à toujours à ces principes de destruction et de refoulement des populations indigènes qui ont cours à Alger parmi les colons.

Ce n'est pas moi, d'ailleurs, dit l'honorable membre, qui accuserai M. le maréchal Bugeaud d'inhumanité. Je défendrai bien plutôt ses vues de colonisation, si singulièrement travesties par certains colons, contre les réclamations qu'elles ont fait naître. M. le maréchal Bugeaud, je suis heureux de lui rendre cette justice, ne cesse de lutter avec une infatigable énergie contre ces théories de dépopulation et de refoulement dont je parlais tout-à-l'heure.

L'honorable membre entre dans des considérations générales que la faiblesse de sa voix ne nous permet pas de suivre.

M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ, examinant dans son ensemble la question algérienne, commence par déclarer qu'elle est loin d'être dans une situation satisfaisante; mais il s'en prend uniquement aux choses et nullement aux personnes. Dans tous les cas, s'en prit-il aux personnes, ce ne serait pas le gouverneur de l'Algérie, ce ne serait pas le gouvernement qu'il ac-

cuserait, ce serait la chambre; la chambre ne s'est pas assez occupée des affaires d'Alger.

L'honorable membre, recherchant le meilleur mode d'administration de l'Algérie, se prononce contre la création d'un ministère spécial. Il croit qu'il est nécessaire que l'autorité militaire domine long-temps encore dans notre colonie; mais il voudrait qu'à côté du gouverneur militaire on établît un gouverneur civil, qui serait après lui le premier personnage de l'état. Il devrait obéissance au gouverneur militaire; mais, en retour, ce lui-ci lui devrait des égards.

La suite de ce discours est continuée au lendemain.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Courier*.)

Séance du 9 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des crédits extraordinaires de l'Algérie.

M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ a la parole pour continuer son discours de la séance précédente.

J'ai signalé, dit-il, le mal qui existait et qui tient à l'antagonisme qui se produit entre le préjugé militaire et la population civile; c'est cet antagonisme qu'il faut faire cesser.

M. Desmousseaux dit que l'ordonnance du 15 avril n'a pas été exécutée d'une manière complète, et que la dernière ordonnance sur les concessions n'a pas été exécutée du tout. Il est notoire que des désordres considérables ont été commis dans l'administration de l'Algérie, et, si l'on remontait plus haut, on trouverait des désordres plus graves encore. C'est pour la première fois, depuis seize ans, qu'on vient nous révéler, dans le rapport de la commission, l'existence d'un grand-livre de la dette d'Algérie au capital de 23 millions. Comment ce livre s'est-il formé? Comment ont été payés les arrérages? On ne nous le dit pas.

Pour moi, dit l'orateur, je me propose, à cet égard, de soumettre à la chambre un article additionnel qui tendrait à placer toutes les finances de l'Algérie sous l'autorité du ministre des finances, en en exceptant ce qu'il y a dans l'administration des domaines; cette partie continuerait d'être régie par l'administration centrale de l'Algérie.

M. Desmousseaux termine en présentant des considérations sur le mépris qu'on fait en Afrique des petits capitalistes, tandis qu'on réserve toute faveur pour les riches concessionnaires.

M. DE TOCQUEVILLE pense qu'il faut resserrer la discussion, et se demander quel est l'état vrai de nos affaires en Algérie, où est le mal et quel est le remède?

D'abord, dit-il, il faut reconnaître que la guerre n'est plus un péril. Elle peut être encore un embarras, une charge; elle ne sera plus un danger.

Il faut encore renoncer à l'idée de posséder l'Afrique avec l'appui des populations indigènes; c'est le rêve de cœurs généreux, mais c'est une chimère. Je ne veux pas qu'on refoule les indigènes, qu'on les tue, qu'on les fasse disparaître; je dis seulement que nous ne devons pas nous y fier.

Notre domination en Afrique ne tient qu'à un seul événement, l'arrivée sur la terre d'Afrique d'une population européenne. Cette idée, d'abord repoussée, a maintenant pénétré partout; elle est même acceptée par tous les chefs militaires à l'armée africaine. Il faut, diront-ils, il faut à l'Afrique une population européenne, une population honnête. (Approbation.)

Je rends justice aux bonnes intentions de M. le ministre de la guerre, à l'intelligence et aux vues éclairées du général qu'il a placé à la tête des affaires d'Afrique. Je ne viens pas faire ici d'opposition, puisque je suis inscrit pour le projet; mais je ne puis accepter les étranges illusions que nous présentait hier M. le ministre. La population agricole n'existe pas; vous avez créé des villages, mais la moitié de leurs populations est morte, l'autre est dans la misère. Lisez les journaux d'Afrique eux-mêmes, ils vous l'apprendront si vous l'ignorez.

L'orateur signale M. Bugeaud comme un grand obstacle au développement de la colonie. Je suis tenu, dit-il, à une grande réserve vis-à-vis de M. le maréchal Bugeaud. D'abord, il n'est pas là; et puis, j'ai un grand respect pour lui: il est le premier qui ait généralisé le seul genre de guerre praticable en Afrique, le seul qui ait suivi ce mode avec une vigueur et une énergie soutenues. Mais il m'est permis d'ajouter que M. le maréchal Bugeaud n'a rien fait pour parvenir à l'établissement d'une société européenne en Afrique. Il est tout naturel qu'il ne se soit prêté qu'incomplètement à ce que vous désiriez. M. le maréchal Bugeaud, pendant cinq ans qu'il est resté en Afrique, n'a résidé que deux ans à Alger, où il a laissé maître, où il a quelquefois fait naître mille petites misérables complications qui auraient empêché de coloniser même la plaine Saint-Denis. (Rires d'adhésion.)

Et comment aurions-nous confiance? La commission du budget a demandé à M. le ministre le nombre des colons d'Afrique. La commission a consigné la réponse du ministre: il l'ignore. La commission a demandé à M. le ministre quelle était la nature des divers produits du sol: il l'ignore. La commission lui a demandé quels étaient les terrains libres, quelles terres restaient à donner: M. le ministre l'ignore. (Sensation.)

Il faudrait, pour préparer la colonisation, empêcher les malversations. On a éloigné quelques uns des malversateurs; il eût mieux valu ne pas les nommer. Mais il y a des familles qui, dans un certain temps, ont regardé l'Afrique comme d'autres familles, dans l'ancien régime, envisageaient la Bastille. Elles faisaient envoyer leurs enfants en Afrique pour les amender. Seulement l'Afrique n'était pas une prison; et ces exilés y commandaient à des citoyens et en revenaient avec la croix d'honneur.

Tout le monde sait que pendant que le gouvernement français se prononçait pour l'établissement d'une colonisation civile, le gouverneur, à la tête de ses troupes, proclamait au contraire que la colonisation militaire était seule possible. On se rappelle d'ailleurs la lettre que M. le gouverneur a écrite avant de partir en octobre dernier, lettre qui était destinée à la publicité. Le gouvernement a pris le parti de la résignation et de la mauvaise humeur. On n'a pas appelé le général, comme on eût dû le faire, mais on l'a laissé attaquer par ses amis. Nous avons eu le spectacle d'une guerre civile, nous ne dirons pas dans le sein de la presse subventionnée, on sait qu'elle ne l'est pas (On rit), mais dans la presse officielle. L'approche de la session, l'approche de ces débats a montré aux deux adversaires l'intérêt qu'ils avaient à paraître d'accord, et M. le gouverneur a imprimé dans ses journaux qu'il était le plus obéissant des gouverneurs, mais personne n'en croit rien. Pourquoi au contraire le gouvernement n'est-il plus désobéi? Parce qu'il ne commande plus. (Très bien! C'est cela!)

De là vient qu'il s'est établi un parfait équilibre entre le gouvernement et le gouverneur de l'Algérie: celui-ci voudrait la colonisation militaire, mais il ne peut la réaliser; le gouvernement, lui, voudrait la colonisation civile, mais il n'en peut venir à bout. De sorte que, grâce à cet équilibre, on arrive paisiblement à l'im-

des liqueurs alcooliques; la misère et des embarras d'affaires. Un quart des suicidés, en 1844, étaient atteints de maladies cérébrales.

Le gérant responsable, B. MURAT.

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

CABINET ET MAISON DE SANTÉ consacrés spécialement aux consultations et au traitement des maladies des yeux.

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, n. 51.

Extrait de demande en séparation de biens.

Suivant exploit du neuf juin mil huit cent quarante-six, fait par le ministère de Poy, huissier à Lyon, et enregistré, la dame Catherine Langlois, épouse du sieur Jean-Benoît Marcel, cultivatrice, domiciliée en la commune de Chasselay, canton de Limonest, autorisée en justice par ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon du quatre dudit mois de juin, enregistrée et expédiée, a formé devant ledit tribunal, contre ledit Jean-Benoît Marcel son mari, cultivateur, demeurant en ladite commune de Chasselay, une demande en séparation de biens, liquidation et paiement de ses droits dotaux, etc.

Dans cette demande, M^e Pierre-Marie Brun, licencié en droit, exerçant en qualité d'avoué près le tribunal civil, et demeurant à Lyon, rue du Bœuf, 31, a été constitué par la dame Marcel, et il occupera pour elle dans ladite instance.

Pour extrait rédigé suivant le vœu de l'article 866 du code de procédure civile. (2279)
Lyon, le 11 juin 1846. Signé : BRUN.

Etude de M^e Beau, avoué à Lyon, rue de la Baleine, 2.

VENTE PAR D'EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi vingt juin mil huit cent quarante-six, EN UN SEUL LOT,

D'IMMEUBLES

consistant en ténement de fonds contigus en prés, terres et bois d'agrément.

Ces immeubles ont une contenance totale de 3 hectares 20 ares en superficie. Ils sont situés près du bourg d'Écully (Rhône), au lieu dit du Rivoiron, et ont été saisis au préjudice de M^{me} Eugénie Mouton, épouse séparée de biens de M. Claude Luquin.

La mise à prix est de quarante mille francs, ci 40,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Beau, avoué du poursuivant. (2310)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 16.

VENTE EN BLOC,

En l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1,

le samedi vingt juin 1846, à dix heures du matin,

D'UN FONDS DE RESTAURATEUR

Situé à Lyon, galerie de l'Hôtel-Dieu.

Exploité par le sieur Pierson,

ADJUDICATION AU 20 JUIN 1846, à dix heures du matin.

Le fonds à vendre comprend :

1^o La subrogation au bail des lieux ;
2^o La clientèle et l'achalandage attachés au fonds ;

3^o Les meubles, effets mobiliers, marchandises et agencements ordinaires d'un fonds de commerce de la nature de celui qui est mis en vente, tels que tables, glaces, chaises, comptoir, rayonnages, batterie de cuisine, linge de table, etc., ainsi que le tout est plus amplement décrit au procès-verbal de saisie annexé au cahier des charges.

La vente a lieu en vertu d'une ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon le dix-neuf mai 1846, enregistrée et expédiée.

La mise à prix sera annoncée par la première enchère.

Si la vente en bloc ne peut pas avoir lieu faute d'enchérisseurs, il sera procédé immédiatement, dans les lieux mêmes où s'exploite ledit fonds de commerce, à la vente en détail, par le ministère d'un commissaire-priseur, des meubles, effets mobiliers, agencements et marchandises dont s'agit, et des effets mobiliers de la partie saisie non compris dans la vente en bloc.

Signé GROZ, avoué.

NOTA. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Groz, avoué, et pour voir le cahier des charges, à M^e Laforest, notaire, en l'étude duquel il est déposé. (1918)

A AFFERMER AUX ENCHÈRES, pour entrer en jouissance le 1^{er} janvier 1847,

LA SALINE DE FRONTIGNAN

(entre Montpellier et Cette),

avec canal, terre labourable, marais, pâtures et dépendances.

S'adresser, à Montpellier, à MM. BOUSCHET, rue Puits-des-Esquilles, Edmond ROUCH, rue Dauphine, et César ALICOT, rue Saint-Firmin, trois des syndics des propriétaires, lesquels donneront communication du cahier des charges, et adjudgeront la ferme immédiatement à celui qui fera l'offre la plus avantageuse. (6428)

Noms de quelques unes des personnes auxquelles on a rendu la vue depuis que cet établissement spécial est institué.

1^{re} LISTE. — M. Orsat, rue de Cuire, n. 20 (Croix-Rousse). — M. Lamande, de Barsac (Drôme). — M. Alanier, rue du Faubourg, n. 39 (Croix-Rousse). — M^{me} Messier, de Valence (Drôme). — M. Eleizet, de Saint-Rambert. — Royer, indigent de la Guillotière. — M^{me} Girard, rue des Passants, 1 (Guillotière). — M. Pierre Moiroud, de Brangues. — M. Massurgier, médecin à Lons-le-Saunier. — Delaplanche, indigent de l'hôpital de la Charité de Lyon. —

DÉPÔT CENTRAL, THOREL, PARFUMEUR, 19, rue de Bressat, à PARIS

Toilette hygiénique de la peau. **BAREGIENNE** Toilette hygiénique de la peau.

3 fr. le flacon; remise de 20 p. 100 sur vente de 10 flacons.

La BAREGIENNE présente, sous une forme agréable, un agent doux de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle guérit promptement les boutons, rougeurs, taches couperosées et efflorescentes, etc., etc., engendrées sur la peau par quelque cause que ce soit.

Dépôts : Vernet, Lyon; Vèzes frères, Bordeaux; Thumin, Marseille; Abadie Vidal, Toulouse.

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues d'authenticité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme inférieures supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Nignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, n. 13.

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

MM. les Actionnaires du chemin de fer de Marseille à Avignon sont priés d'échanger leurs promesses d'actions libérées contre des actions définitives.

S'adresser au bureau de la Compagnie, grande rue des Feuillants, 7, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures. (1371)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIÉ, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, et les premiers mé. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans douleurs, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZZAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ÉTIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruy et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUORE DIURÉTIQUE. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnetot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie d'usage gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉTIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

ALOUER le 24 juin prochain, un Magasin composé de quatre pièces, cabinet et souppente, propre à une maison de fabrique, rue Lafont, 5, au 1^{er}.
S'y adresser. (630)

A CÉDER pour cause de maladie, fonds de commerce de chapeaux de paille, gros et détail, bien achalandé.
S'adresser à M. Glénard, petite rue Mercière, n. 5, au 2^o. (619)

A VENDRE pour cause de départ, un fonds de café-restaurant, bien achalandé, situé dans un des bons quartiers de la ville, susceptible, plus tard, de prendre un grand accroissement. (1370)
S'adresser, pour les renseignements, à M. Poizat, liquoriste, grande rue Sainte-Catherine, n. 3.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter de la Saint-Jean prochaine, l'étude de M^e RANCHE, avoué, actuellement rue Gentil, n. 1, sera transférée rue d'Oran, n. 2, à l'entresol, ancienne place de la Boucherie-des-Terreaux. (2688)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A dater du 15 juin courant, l'étude de M^e VERGNAIS, huissier, qui est située rue Saint-Côme, n. 67, sera transférée rue de la Cage, n. 6, au 2^e. (1374)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir du 1^{er} juillet prochain, l'étude de M^e RUBY-LOUIS, avoué près le tribunal civil de Lyon, successeur de M. MUGNIER, démissionnaire, sise actuellement rue Saint-Dominique, n. 11, sera transférée dans la rue de l'Herberie, n. 5, au 1^{er}, en face de la place de l'Herberie. (1372)

CHOCOLAT

AU LAIT D'AMANDES, De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salutaire pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les irritations de poitrine ou d'estomac, dans les affections catarrhales et les gastrites.

Dépôt général au magasin de THES DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend motié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LAROST, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; SAIN-ÉTIENNE, GARNIER MARINIER, place de Foy; CHÂLON-SUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; MACON, FOUCHIER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5545)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi treize juin 1846, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en table, secrétaire et console en bois d'acajou, glaces, vases à fleurs, chandeliers, lampes, canapé, fauteuil, chaises, gravures, table, divan, etc. (5000)

Même étude.

Le samedi treize juin 1846, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en comptoir, casier, banques, bergère, balances, placards, planches de baromètres, thermomètres, montres de lunettes, lorgnettes, microscopes, montres, miroirs, pèse-liqueurs, verres de lunettes, secrétaire, commode, table, pendule, glaces, chaises, batterie de cuisine, etc. (5001)

Etude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 47.

Adjudication volontaire en un seul ou deux lots

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue de Jussieu, n. 17.

Le jeudi vingt-cinq juin mil huit cent quarante-six, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Morand, il sera procédé, par la voie des enchères, à la vente de la maison dont il s'agit, laquelle présente un placement de fonds très avantageux.

Pour plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Morand. (4033)

Etude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 45.

A VENDRE Une pharmacie établie dans un bon quartier de Lyon et offrant un bénéfice assuré. S'adresser, pour traiter, audit M^e Thiaffait. (3321)

AVIS. La maison de placement des personnes du sexe féminin, place Saint-Pierre, n. 2, au 2^e, ayant été fermée pour cause du décès de M^{me} DUCREUX, vient d'être rouverte sous la direction de M^{me} SEIGLE, qui pourvoira comme par le passé les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (611)

CAISSE COMMERCIALE DU RHONE.

Assemblée Générale.

MM. les actionnaires de la Caisse commerciale du Rhône sont prévenus que leur réunion en assemblée générale aura lieu le jeudi 25 juin, à six heures après midi, dans les bureaux de la Compagnie, rue du Gare, n. 5, à Lyon, à l'effet de nommer les membres devant composer le conseil de surveillance. (1373)

Aux termes des statuts, les porteurs d'au moins vingt actions ont droit d'assister à cette assemblée.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs. Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION. M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poutillerie, 19.